

LE MUSÉE AGRICOLE,

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'Arrondissement de Clermont-Oise.

N° 19. — JANVIER ET FÉVRIER 1848.

AVIS ESSENTIEL.

La première séance de la Société aura lieu le samedi 8 avril prochain, pour répondre à deux Circulaires de M. le Ministre de l'Agriculture, des 10 et 27 mars 1848.

CLERMONT-OISE,

M^{me} V^e DANICOURT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1848.

622.



Société d'histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

15279

CB :

7880

LE MUSÉE AGRICOLE,

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-OISE.

N° 19. — JANVIER ET FÉVRIER 1848.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du samedi 12 février 1848.

Présidence de M. GÉRARD, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Président : Messieurs, nous allons procéder, par la voie du scrutin, au renouvellement du Bureau pour 1848; vous avez à nommer un président, un vice-président, un membre-adjoint et un secrétaire, pour remplacer MM. Gérard, de Plancy, Séguin et Rottée, dont les fonctions sont expirées.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président, M. de Plancy.

Vice-président, M. Gérard, de Blincourt.

Membre-adjoint, M. Séguin.

Secrétaire, M. Rottée.

L'ordre du jour appelle la nomination des délégués au Congrès central de 1848.

On procède au scrutin. Sont nommés délégués : MM. Gérard, de Blincourt; Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin; Dumont, de Catenoy; et Bouché, de Froyères.

M. le Président fait observer que d'autres sociétés d'agriculture, notamment celle de Senlis, ont nommé des délégués supplémentaires, qui sont appelés à remplacer les délégués, en cas d'empêchement, et demande si la Société veut suivre cet exemple; sur la réponse affirmative de tous les membres, un nouveau scrutin a lieu. Par ce scrutin, MM. Dumont (Emile), d'Erquinvillers; Mabile, de Mouy; Wallet (Narcisse), de Trémoinvillers; et Du-

vivier, maire de Clermont, sont élus délégués supplémentaires.

MM. Labitte (Gustave), Labitte (Alexandre) et Dumont (Stanislas), présentés dans la dernière séance, comme candidats, sont admis membres de la Société d'agriculture.

M. le Président consulte l'ordre du jour, qui ne présente plus rien.

M. le Secrétaire prend la parole et dit que la commission permanente instituée en 1844, doit être, aux termes du règlement, réélue cette année; il propose de porter à quinze le nombre des membres dont elle se compose, qui avait été fixé à neuf. M. le Président consulte la Société, qui adopte à l'unanimité, la proposition du Secrétaire. L'élection a lieu par la voie du scrutin; la commission permanente est composée ainsi qu'il suit :

1° MM. les membres du Bureau.

2° MM. Dumont père, de Catenoy.

Bazin, du Mesnil-St-Firmin.

Dumont fils, de Rouvillers.

Seraigne, d'Argenlieu.

Hainsselin-Seraigne, du Plessier-sur-Saint-Just.

Dodé fils, de Fournival.

Dumont (E.), d'Erquinvillers.

Fournival, d'Etouy.

Mabile, de Mouy.

Dupressoir fils, de Lienvillers.

Dupressoir fils, d'Ereuse.

Nervet, de Saint-Just.

Dumont (St.), de Clermont.

Wallet (Narcisse), de Trémoinvillers.

Et Chevallier, d'Avrigny.

SHAS



0 000000 078801

M. Mabile demande la parole, pour faire une proposition ainsi conçue :

Messieurs, je propose au Bureau de nommer une commission, qui serait chargée d'examiner le règlement de la Société et d'y apporter les modifications nécessaires pour le mettre en rapport avec les besoins actuels de l'agriculture.

Cette proposition est prise en considération et sera discutée dans la prochaine séance de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Liste des membres de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont-Oise, pour l'année 1848.

Membres honoraires.

M. le préfet de l'Oise.

M. DESPLANQUES, sous-préfet de Mantes, fondateur de la Société.

Membres titulaires.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1848.

Président.

M. de PLANCY, sous-préfet.

Vice-Présidents.

M. GÉRARD, maire de Blincourt.

M. BUDIN, du Metz, maire d'Avrechy.

Membres-Adjoints.

M. WALLET (Cyrille), maire de Gannes.

M. SÉGUIN, cultivateur à Largillière.

Secrétaire.

M. ROTÉE, médecin à Clermont.

Vice-Secrétaire.

M. LANGLET, maire de Sains-Morainvillers.

Caissier-archiviste.

M. CAILLIÉ, secrétaire de la sous-préfecture.

MM.

ANDEAU (d'), à Verderonne.

BAZIN, propriétaire-cultivateur, maire du Mesnil-Saint-Firmin.

BEAUVAIS, avoué à Clermont.

BELLANGER, architecte à Clermont.

BELLEMÈRE, maire de Chepoix.

BERNIER, cultivateur à Borest.

BILLIART, maire de Brenouille.

BLÉRY, médecin-vétérinaire à Saint-Just.

BOUCHÉ, cultivateur à Froyères.

BOUCHER, propriétaire-cultivateur à Montigny.

BOULLARD, ancien député, à Plainval.

BOULLENGER fils, cultivateur à St-Julien, commune de Bailleul-le-Soc.

BOULLENGER fils, cultivateur à Moyenneville.

BOUTELLE, cultivateur, maire de Rémérangles.

BUDIN, maire de Nourard.

BUDIN, maire de Catillon, à Morvillers.

BULLOT, maire de Choisy.

CAFFIN, maire de Neuilly, à Auvers.

CARON, maire de Bulles.

CHIARIOT, cultivateur à Gannes.

CHEVALLIER, cultivateur à Avriigny.

CHEVALLIER, cultivateur à Wacquemoulin.

CHRISTIAN DE BEAUMINI, propriétaire à Fitz-James.

COUTELLIER fils, cultivateur à Lamécourt.

COUTELLIER, maire de Royaucourt, à Abbémont.

COUTELLIER fils, cultivateur à Bizancourt.

CURNIEUX (de), à Beaurepaire.

DANICOURT, juge de paix à Clermont.

DANICOURT-HUET, propriétaire à Saint-Pryvé-Mesmin (Loiret).

DAUCHEL, maire de Laigneville.

DAUZET, cultivateur à Montiers.

DE BROÉ, propriétaire à Saint-Rimault.

DELAMARRE, propriétaire à Clermont.

DELAPLACE, ancien notaire à Clermont.

DESMAZURES, propriétaire à Hondainville.

D'HARDIVILLERS, maire de Thieux.

D'HARDIVILLERS, cultivateur à Vendeuil-Caply.

DODÉ fils, cultivateur, maire de Fournival.

DODÉ, cultivateur à Saint-Just.

DUBUS, cultivateur, maire d'Epineuse.

DUMONT, maire de Catenoy.

DUMONT, cultivateur à Maignelay.

DUMONT, cultivateur à Rouvillers.

DUMONT, cultivateur à Erquinvillers.

DUMONT, propriétaire à Clermont.

DUMOULIN, propriétaire à Paillart.

DUPRESSOIR, cultivateur à Grandvillers-aux-Bois.

DUPRESSOIR fils, à Ercuse.

MM.

DUPRESSOIR fils, cultivateur à Lieuvillers.

DUPRESSOIR fils, cultivateur à Sacy-le-Petit.

DUVIVIER, maire de Clermont.

FABRÈGUE, notaire à Clermont.

FASQUEL, meunier et cultivateur à Courteuil.

FOURNIVAL fils, cultivateur à Etouy.

GÉRARD père, propriétaire à Senlis.

GRUNY, cultivateur et briquetier à Pronleroy.

GUESNET, propriétaire à Fitz-James.

HAINSELIN, cultivateur, maire du Plessier-sur-Saint-Just.

HENNON (Auguste), cultivateur à Tricot.

HENNON (Jules), cultivateur à Tricot.

HERSENT, imprimeur à Clermont.

HEU (Maurice), cultivateur à Chambly.

HOCHEDEZ, cultivateur à Rouvillers.

Isoré père, propriétaire à Wariville, commune de Litz.

Isoré fils aîné, cultivateur à Wariville.

Isoré, cultivateur à Janville, commune de Mouy.

JOLY DE SAILLY, puîné, propriétaire à Agnetz.

LABITTE (Alexandre), propriétaire à Clermont.

LABITTE (Auguste), propriétaire à Clermont.

LABITTE (Gustave), docteur-médecin à Clermont.

LABITTE, maire du Quesdel-Aubry.

LANDEVOISIN (de), propriétaire à Auvers.

LECLERC (Xavier), meunier à Nogent-les-Vierges.

LECONTE, ancien cultivateur à Breteuil.

LEDRU (Engène), médecin-vétérinaire à Clermont.

LEGRAND père, cultivateur à la Fosse-Thibaut, commune de Plainval.

LEGRAND, ancien député, à Saint-Just.

LENOIR, propriétaire à Clermont.

LESSIEUX (Edouard), négociant à Pont-Sainte-Maxence.

LEVAVASSEUR fils aîné, maître de poste, maire de Breteuil.

MM.

LEVAVASSEUR (Octave), propriétaire à Breteuil.

MABILLE, docteur-médecin à Mouy.

MAHIEUX, meunier à Fitz-James.

MARÉCHAL (Alexandre), à Mauregard, commune de Reuil.

MARÉCHAL, cultivateur à Eloges, commune de Bailleul-le-Soc.

MAREUX (Arsène), cultivateur à Tricot.

MARGUERITE, propriétaire à l'Évêché, commune de Sarron.

MARTIN, cultivateur à Grandvillers-aux-Bois.

MASSÉ fils aîné, propriétaire à Cannettecourt, maire de Breuil-le-Vert.

MAUPIN, ancien notaire à Liancourt.

MICHEL, cultivateur à Erquery.

MICHELIN, conseiller référendaire à la cour des comptes, rue d'Orléans, 5, à Paris.

MORGAN, propriétaire à Béthencourt.

MOUCHY (de), à Mouchy-le-Châtel.

NERVET, cultivateur à Saint-Just.

NICOLLE, propriétaire à Clermont.

PETIT, huissier à Clermont.

PLESSIER-BUDIN, cultivateur à Wavignies.

PLESSIER, cultivateur, maire de Wavignies.

PORET (de), maire de Monchy-St-Eloy.

PRAQUIN, propriétaire à Estrées-St-Denis.

PRAQUIN père, cultivateur à Warnavillers.

PRAQUIN fils, cultivateur à Warnavillers.

PRAQUIN fils, cultivateur à Beaupuits.

PRÉVOST-FAURE, propriétaire à Clermont.

PULLEU, cultivateur à Saint-Aubin.

RIMBAUT, vétérinaire, maire de Brunvillers.

RAYÉ, maire de Montreuil-sur-Brèche.

ROUSSEL-PRAQUIN, cultivateur, maire de Légantiers.

SERAINÉ, cultivateur à Argenlieu.

SOUPPLET, vétérinaire à Clermont.

THOURET fils, cultivateur au Metz.

TECTEN, maire de Cernoy.

VILLAIN-MOISNEL fils, propriétaire à

Vaux, juge de paix du canton de Mouy.

VILLETTE (de), propriétaire au Plessis-

Villette, commune de Sarron.

WALLET, cultivateur à Trémoinvillers, commune de Saint-Just.

Membres correspondants.

MM.

- BOSSIN, grainier-pépinieriste, à Paris.
 CHAILLOT, employé à l'administration centrale des forêts, à Paris.
 GALLEMAND, propriétaire à Valogne (Manche).
 GRAVES, ancien secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Paris.
 LOIR, secrétaire perpétuel de la Société agricole de Caen (Calvados).
 MILLET, inspecteur des forêts, sous-chef à la direction générale des forêts, à Paris.
 OBRY, président du Comice agricole d'Amiens, à Amiens.
 PHILIPPAN, professeur de culture à l'école normale de Versailles.
 POMMIER, rédacteur en chef de l'*Écho des Halles et des Marchés*.
 LE PRÉSIDENT de la Société d'Agriculture de Compiègne.
 LE SECRÉTAIRE de la même Société.
 LE PRÉSIDENT de la Société d'agriculture de Senlis.
 LE SECRÉTAIRE de la même Société.
 SANLAVILLE, propriétaire et négociant en vins, à Quincé (Rhône).
 SCRILINGS, propriétaire à Paris.
 VIELLOT, président de la Société d'agriculture, des Sciences et Arts, à Meaux.
 VILMORIN, grainier-pépinieriste, à Paris.

Sociétés correspondantes.

- SOCIÉTÉ d'agriculture de Compiègne (Oise).
id. *id.* de Senlis (Oise).
id. nationale et centrale d'agriculture de Paris (Seine).
id. d'agriculture et de commerce de Caen (Calvados).
id. des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille (Nord).
id. libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Evreux (Eure).
id. centrale d'agriculture de Nancy (Meurthe).
id. d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours (Indre-et-Loire).

MM.

- SOCIÉTÉ d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher).
id. industrielle d'Angers (Maine-et-Loire).
 COMICE agricole d'Amiens (Somme).
id. *id.* d'Abbeville (Somme).

AGRICULTURE.

DES SEMENCES EN LIGNES.

Ce qui devient impossible d'abord devient faisable enfin, quand on envisage tous les moyens d'exécution.

Nous ne cessons d'appeler l'attention des cultivateurs intelligents et des propriétaires bienfaisants, sur la pratique de tout semer en lignes.

Les cultivateurs, dont la volonté n'est pas rivée à la routine, y gagneront un quart de leurs semences et un accroissement d'un cinquième sur leurs produits. Leurs blés verseront moins; ils seront nettoyés de toutes les herbes parasites à moins de frais; le grain sera plus plein, plus nourri, plus riche en farine; la récolte sera plus prompte et moins exposée à germer, parce que les gerbes, n'étant mélangées d'aucune herbe, ne conserveront point d'humidité, et pourront être liées en sortant de la faux.

Les engrais, n'étant point dévorés par les mauvaises herbes, profiteront au grain seul ou demeureront en réserve dans le sol pour les récoltes suivantes.

Comme on peut pénétrer dans les champs semés en lignes fortement espacées jusqu'à l'approche de la moisson, l'ivraie et la folle avoine, qui ne sont reconnaissables que lorsqu'elles montent en épis, en sont enlevées facilement et servent à la nourriture des bestiaux; il en est de même des touffes de seigle et d'orge qui se trouvent mêlées aux plus belles semences. Un grain récolté bien net, bien pur et bien nourri est toujours propre aux semences et en acquiert de la valeur.

L'avoine semée en ligne nous a toujours donné un quart de plus en grain, et le grain pèse un sixième de plus que celui semé à la volée.

Il en est de même de l'orge et de la paille.

Si on récolte quelques bottes de paille de moins dans les champs où les lignes sont fortement espacées, on récolte toujours une quantité égale de grain, et ce grain est constamment d'une qualité supérieure. L'économie, sous le rapport des engrais, n'est pas moins évidente, quoiqu'il soit difficile de la déterminer; cependant nous croyons pouvoir l'évaluer à un tiers de la fumure complète, c'est-à-dire que le champ qui exigeait douze charges de fumier donnera la même récolte avec neuf. C'est après beaucoup de recherches et l'observation de plusieurs faits que nous hasardons cette appréciation.

Il est un autre avantage que présentent, seules, les semences en lignes. On commence à faire un fréquent usage des engrais pulvérulents, et cet usage s'étend à mesure que l'engrais se perfectionne. Or, chacun sait que ces engrais demandent à être légèrement enfouis, sous peine d'en perdre les trois quarts par l'évaporation. En les répandant au printemps sur des blés, seigles et orges semés en lignes, on les enfouit en binant les entre-lignes, tandis que, par la même opération, on détruit les jeunes herbes.

Les propriétaires bienfaisants ont aussi intérêt à encourager la pratique des semences en lignes; ils créent, par ce seul fait, une nouvelle source de travail pour les femmes, les enfants, les vieillards: le binage est rendu si facile, qu'il n'y a aucune raison d'en priver les champs semencés. Lorsque l'on peut nettoyer un hectare de blé et y enfouir, en même temps, un engrais pulvérulent pour dix francs, personne ne fera l'économie de ce travail: les pauvres manieront tous la binette sans apprentissage; les plus maladroits y gagneront des journées de 50 à 60 cent., et la mendicité n'aura plus de prétexte pendant cinq mois de l'année. Les sarclages parfaits occuperont, pendant

un mois, aux approches de la récolte; l'habitude de ce travail en multipliera l'emploi à d'autres époques. On sèmera des luzernes et des sainfoins en lignes, qu'il faudra biner en août jusqu'en décembre. On sèmera aussi les colzas en lignes, et ces trois natures de récoltes fourniront sept mois et plus de travail à 50,000 femmes et enfants dans le seul département de la Somme.

Mais comment hâter le développement de cette méthode nouvelle? Le haut prix des semoirs n'y met-il pas obstacle? En voici le moyen:

Il faut faire une profession de l'emploi d'un semoir. Un ouvrier, propriétaire d'un semoir qu'il peut payer en cinq ans, par cinq annuités de 100 fr., se transportera dans les communes où on l'appellera, il dirigera l'instrument et en prendra soin: on lui fournira un laboureur et quatre atelages de deux chevaux, avec lequel il ensemencera deux hectares par jour. Il recevra 5 fr. par hectare pour tout émolument.

On a organisé déjà ce service dans l'arrondissement d'Amiens, et nous invitons les propriétaires aisés à favoriser ce mouvement de progrès. L'avenir de notre agriculture dépend de l'impulsion qu'ils sauront lui donner.

DE RAINNEVILLE.

Le semoir Chavaudon, qui peut s'appliquer à la charrue picarde ou à la herse à volonté, est l'instrument par excellence pour faire les semences en lignes.

On peut se le procurer chez MM. Durand frères et Compagnie, fabricants d'instruments aratoires, Mail de la Tannerie, 11, à Troyes.

Les prix sont fixés comme il suit:

Un semoir à 6 tubes. . .	200 f.
Idem à 8 id. . .	240 f.
Idem à 10 id. . .	275 f.
Idem à 12 id. . .	300 f.

INSTRUMENTS ARATOIRES.**TRIEUR DES GRAINS.**

DE

MM. VACHON ET COMPAGNIE, A LYON.

Rapport de M. POMMIER fait à la Société nationale et centrale d'Agriculture, dans la Séance du 2 juillet 1846.

La complète épuration des grains, c'est-à-dire la séparation de toute espèce de graines étrangères, est une chose si essentielle en agriculture pour les blés de semence, que les cultivateurs, à défaut de mécanisme connu, font trier des blés à la main, ou bien en achètent à des commerçants qui, chaque année, exploitent cette industrie, et font payer ces blés ainsi triés 4 et 5 fr. de plus par hectolitre.

C'est qu'en effet, une semence bien épurée donne toujours une récolte supérieure à celle qui provient d'une semence mélangée de graines parasites; et cette supériorité n'est pas seulement dans la quantité de la récolte, mais encore dans la qualité du grain, qui se vend d'autant mieux sur les marchés qu'il est plus pur de graines étrangères.

Ce qui est vrai pour le cultivateur qui produit le blé, ne l'est pas moins pour le meunier qui le convertit en farine; aussi depuis longtemps les efforts de la meunerie se sont-ils tournés vers les perfectionnements du nettoyage.

Mais, jusqu'à présent, il avait été impossible d'extraire les graines rondes aussi grosses que le grain, notamment le poids gras et la *nelle* ou *nielle*.

Cette difficulté vient d'être vaincue, et le trieur des grains de MM. VACHON PÈRE, FILS et Cie, a résolu complètement le problème. Cet appareil peut, sans faire un déchet sensible de bon grain, **extraire aussi bien qu'on le ferait avec la main**, des blés froments, des seigles, des orges, des avoines, toutes les mauvaises graines rondes ou à peu près rondes, les graviers, les mottes de terre de n'importe quelle grosseur.

Le principe du trieur repose sur une

idée nouvelle très-simple et très-rationnelle.

Que l'on suppose une plaque de tôle de 3 millimètres environ d'épaisseur, percée d'une infinité de trous, fermés en dessous, d'un diamètre de 4 millimètres, par exemple. Si l'on met sur cette plaque une certaine quantité de blé contenant des graines et des graviers ronds ou à peu près, et que l'on donne à la plaque une légère pente, et un mouvement de va et vient, il arrivera que toutes ces graines et graviers se logeront dans les cavités, d'où elles ne peuvent plus sortir, tandis que le blé qui est plus long que la profondeur des cavités, sera projeté hors de ces cavités par le mouvement de va et vient, mouvement qui le fera arriver au bas du plan incliné, purgé de toutes les mauvaises graines qu'il contenait.

Comme on le voit, le principe est nouveau, simple et ingénieux.

La plaque garnie de cavités, c'est le principe, c'est l'invention dans toute sa simplicité, c'est l'appareil destiné à l'agriculture.

Placé dans un châssis en bois, cette plaque reçoit le mouvement de va et vient, que lui imprime un enfant, une femme ou un homme suivant la dimension de l'appareil.

Le trieur peut être transporté facilement d'un lieu dans un autre, et n'est sujet à aucun dérangement, ni à aucune réparation, lors même qu'il serait conduit par une personne peu intelligente.

Le mouvement se donne à la main, au moyen d'un ressort en bois sur lequel est accroché le châssis de tôle percée.

Lorsque la quantité de blé mise dans la trémie est descendue au bout de la tôle, le blé est parfaitement nettoyé. L'homme décroche le châssis d'après le ressort, le fait pivoter sens dessus dessous, et en frappant légèrement sous le dessous de la tôle, fait sortir les graines qui se sont logées dans les cavités; puis on retourne le châssis, on le raccroche et l'opération recommence.

Tel est le trieur destiné à l'agriculture :

c'est un travail alternatif qui peut se faire à main d'homme.

Mais, pour la meunerie, il fallait un travail continu, un mécanisme manufacturier, un appareil que l'on pût faire mouvoir par un moteur animé : MM. VACHON ont obtenu ce résultat, par l'ingénieuse machine que nous avons vu fonctionner chez M. Cartier, mécanicien, rue Saint-Sabin, 10, près de la place de la Bastille.

Un des mérites du trieur est de pouvoir épurer avec le même appareil, le froment, le seigle, l'avoine et l'orge.

Maintenant que nous avons reconnu que le trieur peut, sans faire un déchet sensible de blé, et avec très-peu de force, **extraire aussi bien qu'on le ferait à la main**, des blés froments, des seigles, des avoines et des orges, toutes les mauvaises graines rondes ou à peu près rondes, il nous reste à constater les avantages que l'on peut tirer de cet appareil, appliqué au triage des grains destinés soit à la mouture, soit à la semence.

Pour mieux constater les avantages qui résultent de l'emploi du trieur, il faut examiner comment on opère avec les moyens connus.

Avec les émotteurs, les cribles sasseurs et les cylindres diviseurs, non-seulement il est impossible d'extraire des blés, les graines, terre ou pierres dont le diamètre s'approche de celui du blé, mais encore pour extraire celles plus grosses et celles plus petites, il faut sortir avec elles beaucoup de bons blés dont la grosseur se rapproche des graines, graviers et terre que l'on a voulu extraire.

Avec le trieur, on ne laisse dans le blé, ni graines, ni graviers, ni terre, comme aussi on ne laisse plus de blé dans les déchets; résultat qui a pour conséquence, soit qu'on applique ces blés à la mouture, soit qu'on les applique à la semence, de donner des produits meilleurs et plus abondants.

Il est évident que la plus value donnée aux blés triés, comparés à ceux qui ne le sont pas, dépend du pays dans lequel on

opère, et de la qualité des blés avant le triage.

Toutefois, en cherchant à résumer cette plus value en chiffres, nous croyons pouvoir dire, sans exagération, que, du moins au plus, le trieur donne les avantages suivants :

Supposons que l'on opère sur 100 kil. de blé destinés à la mouture, donnant un produit de 75 kilog. de farine.

Le blé moulu ne contenant après le triage ni graines, ni graviers, ni terre :

1° Donnera des farines premières de meilleure qualité, et en même temps de 2 à 5 pour cent de farines de première de plus, pour 2 à 5 pour cent de farine deuxième de moins; il est peu d'estimer cette plus value de 30 cent. à 1 fr. par 100 kilog. de blé;

2° Les petits blés extraits des 100 kil. sur lesquels on opère, donnant maintenant à la mouture de 2 à 3 pour cent de farines troisième et quatrième qualité, donneront, lorsqu'ils seront parfaitement purgés par le trieur de toutes les mauvaises graines qu'ils contenaient, 2 à 3 pour cent de farine deuxième, d'une valeur d'au moins 15 cent. par kilog. de plus que les farines troisième et quatrième, soit 2 à 3 kil. à 15 cent. ou 30 à 45 cent. pour les 100 kilog.;

3° Les 100 kil. de blé triés ne contenant plus de graines, ni les déchets plus de blé, on aura une plus grande quantité de blé à moudre, la mouture sera plus facile, et les sons mieux dépouillés; ce qui donnera 1 à 2 pour cent de farines deuxième à la place de 1 à 2 pour cent de criblures ou de farines restées dans les sons.

Ces farines, estimées à 20 fr. par 100 kil. de plus que les criblures ou les sons, on aura pour 1 à 2 pour cent de farine de plus à 20 fr., soit 20 à 40 cent. par 100 kil. de blé.

En résumé, les produits obtenus par la mouture de 100 kil. de blés triés auront une plus value de 80 cent. à 1 fr. 85 cent., soit de 60 cent. à 1 fr. 40 cent. par hectolitre moulu; ce qui représente de 6 à 7

pour cent de la valeur de l'hectolitre estimé au prix moyen de 20 fr.

Appliqué à l'agriculture, le trieur ne sera pas moins utile pour l'épuration parfaite des froments, seigles, qu'elle destine à la semence.

Ainsi que nous l'avons dit en commençant, les blés pour semence, froment et seigle, à peu près propres, sont vendus en moyenne de 2 à 3 fr. par hectolitre de plus que les blés marchands, et ceux triés avec la main valent de 4 à 5 fr. de plus que ces mêmes blés.

Aussi est-on au-dessous de la vérité en estimant à 2 fr. 50 cent. par hectolitre la plus value donnée aux froments et aux seigles de semence par leur nettoyage avec l'appareil de MM. VАСHON, puisque ainsi triés, ils sont aussi propres que ceux choisis avec la main, dont on obtient 4 à 5 fr. par hectolitre de plus que des blés marchands.

Ou comprend qu'en modifiant la forme des alvéoles, on peut appliquer ce principe au triage de tous les grains et graines que l'on a à semer, comme aussi au nettoyage des pois, lentilles et d'une infinité d'autres substances qui se trient à la main. Ce système rendra de grands services; il suffira, pour arriver à ces diverses applications, de bien déterminer la forme des alvéoles.

Après avoir constaté la valeur des résultats obtenus avec laquelle cet appareil fonctionne, soit dans sa forme simple et économique à l'usage des cultivateurs, soit dans sa forme mécanique

à l'usage des fabricants de farines, cet instrument nous a paru être le complément obligé de toute bonne épuration des grains, et, sous ce rapport, la Société nationale et centrale le recommande à l'agriculture et à l'industrie.

Signé : PODMIER.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

VARIÉTÉS.

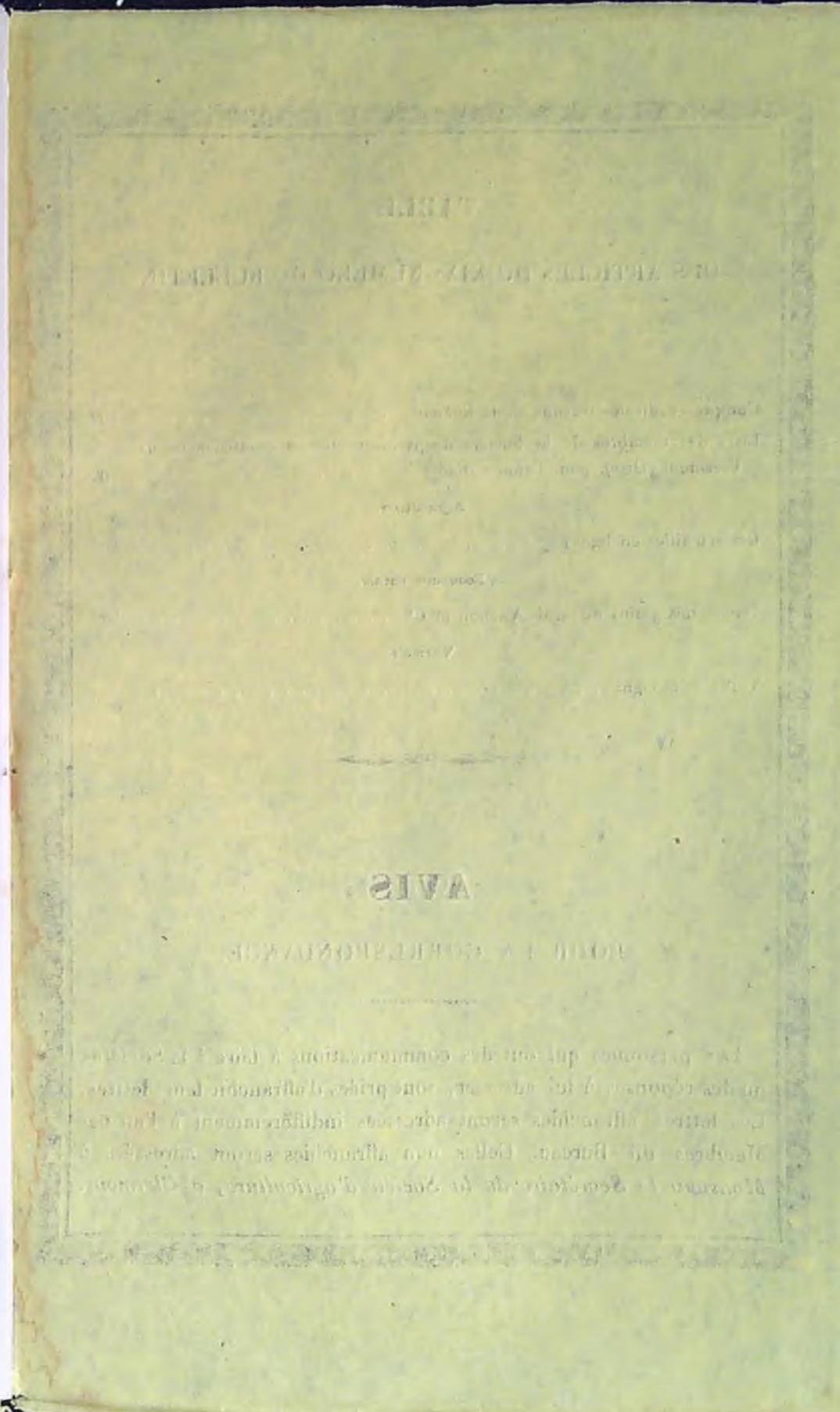
La vigne, si on la taille lorsque la lune croît en lumière, poussera vite et beaucoup, surtout si ce travail se fait pendant le deuxième quartier, parce que la sève monte en proportion de l'augmentation de la lumière. Le contraire arriverait si on taillait la vigne quand décroît la lumière de la lune.

Le bois abattu pendant la décroissance de la lune durera pendant de longues années, et le dernier quartier est le plus favorable pour l'abattage du bois.

Les pois et fèves doivent se semer pendant le deuxième quartier de la lune; ils fleuriront en abondance, seront pleins et d'excellente qualité.

Les plantes et arbrisseaux doivent se planter pendant le décroissement de la lune, c'est-à-dire pendant le dernier quartier.

Il en est ainsi pour la coupe des cheveux, on doit observer les mêmes effets, si on veut les obtenir épais ou longs et les conserver.



TABLE

DES ARTICLES DU XIX^e NUMÉRO DU BULLETIN.

Compte-rendu des travaux de la Société	297
Liste des membres de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Clermont (Oise), pour l'année 1848.	298
Agriculture.	
Des semailles en lignes	300
Economie rurale.	
Trieur des grains de MM. Vachon et C ^{ie}	302
Variétés.	
Taille de la vigne.	304

AVIS

POUR LA CORRESPONDANCE.

Les personnes qui ont des communications à faire à la Société, ou des réponses à lui adresser, sont priées d'affranchir leurs lettres. Les lettres affranchies seront adressées indifféremment à l'un des Membres du Bureau. Celles non affranchies seront adressées à *Monsieur le Secrétaire de la Société d'agriculture, à Clermont.*